

DEPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER
CANTON
SAINT-OMER

Mairie de ZOUAFQUES

Tél : 03.21.82.56.81
Mail : mairie.zouafques@wanadoo.fr

Place de l'Abbé Couplet
62890 Zouafques

N° 2025-03/01

AUTORISATION « JUILLET EN FÊTE »

Le Maire de la commune de **ZOUAFQUES**,

VU le Code des Communes, notamment ses articles L 131-1 et L 131-2,
VU le Code de la Route,
VU la demande présentée par la friterie Pom Paï et le café le Cheval Noir relative à l'organisation de festivités les samedis de juillet 2024 sur le domaine communal,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions pour permettre le bon déroulement de cette manifestation.

ARRÊTE

Article 1 : La friterie Pom Paï et le café le Cheval Noir sont autorisés à occuper le parking communal se situant à proximité de la friterie de 17h à 23h les samedis 5, 12, 19 et 26 juillet 2025 afin de proposer 4 soirées d'animation intitulées « Juillet en Fête ».

Article 2 : Les exploitants sont autorisés à installer un chapiteau.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par les organisateurs.

Article 4 : Madame le secrétaire général de mairie, la Gendarmerie Nationale et les organisateurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

A Zouafques, le 24 mars 2025

Le Maire,


F. DUPONT



le 29 mars 2025